

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0518 du 05/01/2018

Arrêté du 1^{er} décembre 2017

ARRETE RAPPORTANT L'ARRETE DU 11 JANVIER 2017 ET PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2017

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte l'arrêté du 11 janvier 2017 et porte affectation et nomination d'une inspectrice des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre du premier semestre 2017.

Date d'application : 12/01/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 :ARRÊTÉ RAPPORTANT L'ARRÊTÉ DU 11 JANVIER 2017 ET PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2017..... 3

PARTIE 1 :ARRÊTÉ RAPPORTANT L'ARRÊTÉ DU 11 JANVIER 2017 ET PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2017



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

rapportant l'arrêté du 11 janvier 2017 et portant affectation et nomination d'une inspectrice des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre du premier semestre 2017

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté du 11 janvier 2017 portant affectation et nomination d'une inspectrice des finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale, au titre du premier semestre 2017 ;
- Vu la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Article premier : sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 11 janvier 2017, en tant qu'elles concernent l'affectation et la nomination dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, de Madame Caty MALZAC-REYT, inspectrice des Finances publiques :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade-Echelon Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade-Echelon Date de prise de rang Date d'effet
CATY	MALZAC-REYT	182770	INSPECTEUR FIP 09 16/04/2016	DDFIP DES YVELINES SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	MISE A DISPOSITION DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR	IDIV FIP CL NORM 01 12/01/2017 12/01/2017

Article 2 : Madame Caty MALZAC-REYT est nommée inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale, et affectée en cette qualité dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade-Echelon Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade-Echelon Date de prise de rang Date d'effet
CATY	MALZAC-REYT	182770	INSPECTEUR FIP 08 16/04/2016	DDFIP DES YVELINES SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	MISE A DISPOSITION DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR	IDIV FIP CL NORM 01 12/01/2017 12/01/2017

Article 3 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 01/12/2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756